



École de Pratique Instrumentale
et Scénique de Bercher.

TARIFS ET FRAIS ANNUELS

- ❖ **Frais de gestion annuels** Fr. 40.--
- ❖ **Cours de groupe**
 - Eveil, initiation musicale Jacques Dalcroze Fr. 600.--
 - Groupe de musique (selon le nombre d'inscrits) Fr. 50 - 100.--
- ❖ **Classe « enfants, adolescents et étudiants », élèves LEM (Loi sur les Écoles de Musique)**

§	Tarifs niveaux : PRÉPARATOIRE, ÉLÉMENTAIRE, MOYEN	Tarifs niveaux : SECONDAIRE, SECONDAIRE SUPÉRIEUR, VOIE ATTESTATION	Tarifs niveaux : CERTIFICAT, CERTIFICAT SUPÉRIEUR INTERMÉDIAIRE, CERTIFICAT SUPÉRIEUR FINAL
30 (*)	1'250.--	1'250.--	/
40	1'600.--	1'545.--	/
45	1'750.--	1'740.--	1'540.--
60	2'250.--	2'320.--	2'050.--

(*) Recommandé pour les élèves de moins de 8 ans ou débutants

- ❖ **Classe hors LEM, « adultes », pour des cours individuels d'instrument**
 - Jeunes adultes, entre 20 et 25 ans (10 heures de cours individuels d'instrument) Fr. 1'000.--
 - Adultes dès 25 ans (10 heures de cours individuels d'instrument) Fr. 1'300.--

(*) Le calendrier de la répartition des heures est à définir entre le professeur et l'élève.

- ❖ **LEM : Loi sur les Écoles de Musique du 3 mai 2011 :**

L'Epis-b accorde un « rabais famille » annuel de Fr. 50.-- dès le deuxième enfant et suivants(s), inscrit(s) dans les cours d'instrument individuels pour autant que la famille ne soit pas déjà au bénéfice d'une aide aux études musicales d'une commune.

 - Les cours de groupe peuvent être assurés si un nombre minimum d'élèves requis y participent.
 - Les tarifs ci-dessus représentent le montant annuel des cours. Ils sont perçus en deux fois, au début de chaque semestre scolaires.
 - Nous rendons attentifs les élèves et parents que les tarifs peuvent varier d'une année à l'autre, selon les subventions accordées dans le cadre de la LEM.
 - L'inscription est effective pour une année scolaire entière et se renouvelle tacitement pour l'année scolaire suivante. Les démissions sont recevables jusqu'au 31 mai pour l'année scolaire suivante.
 - En cas de non-paiement, le bulletin d'inscription fait foi de reconnaissance de dette exigible au sens de l'art. 82 LP.C.